



2019-04-03

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois d'avril tenue ce **mercredi 3^e jour du mois d'avril 2019 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Gilles Tremblay, maire de la Municipalité de Chénéville, Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Stéphane Séguin, maire de la Municipalité de Montpellier, et Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Jocelyn Robison, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, le directeur du Service de développement du territoire, monsieur Marc Carrière, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 6 mars et de la séance d'ajournement tenue le 20 mars 2019 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 **Ressources financières**
 - 5.1.1 Présentation du rapport financier 2018 de la MRC et du rapport de l'auditeur (recommandation)
 - 5.1.2 Remboursement des dépenses des conseillers (décision)
 - 5.1.3 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de mars 2019 (décision)
 - 5.1.4 Jetons de présence et frais de déplacement des élus – Période du 1^{er} décembre 2018 au 31 mars 2019 – Autorisation (décision)
 - 5.1.5 Renouvellement du contrat surveillance 911 et entretien des équipements - Groupe DL – Autorisation (décision)
 - 5.1.6 Renouvellement du contrat d'entretien et de gestion préventive des commutateurs - Groupe DL – Autorisation (décision)
 - 5.1.7 Paiement de la facture – Service des ressources humaines – Julie Desjardins, consultante en ressources humaines – Autorisation (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- 5.1.8 Gala Excellence Outaouais 2019 – Demande de contribution auprès de la MRC de Papineau – Autorisation (décision)
- 5.1.9 Nomination d'un agent principal pour les relevés d'emploi sur le web – Autorisation (décision)
- 5.1.10 Demande d'autorisation d'accès – Portail du Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ) – Autorisation (décision)
- 5.1.11 Renouvellement de la licence du logiciel «Smartnet» (GPS) – Service d'ingénierie – Autorisation (décision)
- 5.1.12 Paiement des factures liées aux services professionnels rendus – Consultations générales – Deveau Avocats – Autorisation (décision)
- 5.1.13 Diffusion des programmes d'amélioration de l'habitat (PAH) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) – Autorisation budgétaire (décision)

5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Inscription au congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) prévu les 10, 11 et 12 avril 2019 à Québec – Autorisation (décision)
- 5.2.2 Plan d'aménagement des bureaux de la MRC – Proposition de scénario (discussion)
- 5.2.3 Poste de coordonnateur à l'environnement – Recommandation du comité de sélection (information)
- 5.2.4 Poste d'agent de bureau – Recommandation de la direction générale (décision)
- 5.2.5 Poste de technicien en génie civil – Recommandation du comité de sélection (décision)
- 5.2.6 Inscription à une formation en géomatique offerte par l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO) – Autorisation (décision)
- 5.2.7 Participation de deux agentes à la formation « L'agrotourisme et le tourisme gourmand » de la Table agroalimentaire de l'Outaouais – Autorisation de la dépense (décision)
- 5.2.8 Inscription du directeur du Service de l'aménagement du territoire au colloque « Aménagement des territoires économiques : Impacts stratégiques de développement » prévu les 11 et 12 juin 2019 – Autorisation (décision)
- 5.2.9 Inscription de l'agente de développement social au colloque annuel du Carrefour Action Municipal Famille (CAMF) – Autorisation (décision)

5.3 Ressources matérielles

- 5.3.1 Achat de chaussures de sécurité – Autorisation (décision)
- 5.3.2 Achat de chandails pour les moniteurs liés au Service régional de formation des pompiers – Autorisation (décision)
- 5.3.3 Achat d'une chaise pour l'inspecteur en prévention incendie – Ratification (décision)
- 5.3.4 Achat d'équipement dans le cadre de l'application du règlement en prévention incendie – Autorisation (décision)
- 5.3.5 Demande de la Municipalité de Saint-André-Avellin – Déplacement de la fibre optique (discussion)

5.4 Évaluation foncière

6. Gestion stratégique

- 6.1 Organisation de la MRC**
 - 6.1.1 Tenue du Lac-à-l'épaule 2019 – Suivis et proposition de date (discussion)
- 6.2 Développement du milieu**
 - 6.2.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020 à 2021-2022 – Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (information)
 - 6.2.2 Organisation du rassemblement culturel 2019 – Autorisation de dépenses (décision)
 - 6.2.3 Mobilisation de la Table de développement social Papineau – Thématique de la journée « Le transport dans Papineau » prévue le 9 mai 2019 – Autorisation de la dépense (décision)
 - 6.2.4 Relocalisation du Centre d'action culturelle de Papineau (recommandation)
- 6.3 Développement économique**
 - 6.3.1 Dépôt du quatrième rapport trimestriel et du rapport final d'activités du programme « Soutien au travail autonome » (STA) (décision)
 - 6.3.2 Octroi d'un contrat pour diverses stratégies numériques en tourisme – Plan d'action touristique – Stratégie identitaire touristique et promotionnelle – Autorisation (décision)
 - 6.3.3 Projets régionaux soumis dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) - Offre de services de « Linkkisolution » - Cartographie des entreprises manufacturières du territoire de la MRC de Papineau (décision)
 - 6.3.4 Signalisation routière en milieu agricole – Recommandation du comité de suite PDZA (recommandation)
- 6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**
 - 6.4.1 Proposition de Canards illimités – Caractérisation des milieux humides (discussion)
 - 6.4.2 Soutien psychologique offert en milieu agricole (information)
- 6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**
- 6.6 Transport**
 - 6.6.1 Programme d'aide – Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) – Octroi d'un contrat de services (information)
- 7. Correspondance**
- 8. Diverses demandes d'appui**
- 9. Calendrier des rencontres**
 - 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres d'avril à décembre 2019 (information)
 - 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 17 avril 2019 (information)
- 10. Sujets divers**
 - 10.1 Tenue de la 3^e édition du Déjeuner des Élus au profit de Centraide Outaouais (information)
 - 10.2 Invitation au tournoi de golf du président des Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR) 2019 (information)
- 11. Période de questions et propos des membres**
- 12. Levée de la séance (décision)**



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2019-04-115

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2019-04-116

ATTENDU que les membres du Comité administratif jugent opportun d'ajouter les sujets « Soutien psychologique offert en milieu agricole » et « Relocalisation du Centre d'action culturelle de Papineau – Recommandation » au présent ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel qu'amendé;

ET QUE :
L'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Comité administratif présents tout au long de la séance.

Adoptée.

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
TENUE LE 6 MARS ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT TENUE LE
20 MARS 2019**

CA-2019-04-117

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 6 mars 2019 et de la séance ajournée tenue le 20 mars 2019 sont déposés au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 6 mars 2019 et de la séance ajournée tenue le 20 mars 2019 soient adoptés tels que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.



5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

5.1.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2018 DE LA MRC ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR

Monsieur Marc Boucher, CA, associé au sein de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, présente le rapport financier consolidé de la MRC pour l'année se terminant le 31 décembre 2018, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*.

CA-2019-04-118

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif prennent acte du rapport financier consolidé et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'acheminer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), conformément à l'article 176.2 du *Code municipal du Québec*, suite à la présentation desdits rapports au Conseil des maires prévu le 17 avril prochain.

Adoptée.

5.1.2 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS

CA-2019-04-119

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à l'article 3 du règlement 023-84, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Divers déplacements au 31 mars 2019	251.45 \$
Alain Gamache	Rencontre 911, MRC des Collines, 26 mars	79.90 \$

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.3 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE MARS 2019

CA-2019-04-120

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

La liste des chèques du mois de mars 2019, soit les numéros 21785 à 21836 totalisant un montant de 144 939.05 \$, la liste des prélèvements, soit les numéros 859 à 888 totalisant un montant de 82 166.78 \$ ainsi que les salaires pour le mois de mars 2019 soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au 2 mars 2019	16 479,36 \$
Salaires au 9 mars 2019	14 513,97 \$
Salaires au 16 mars 2019	13 550,55 \$
Salaires au 23 mars 2019	13 162,12 \$
Salaires au 30 mars 2019	15 982,37 \$
Salaires des élus–mars 2019	17 472,70 \$
Total des salaires	91 161,07 \$
Comptes fournisseurs (chèques)	144 939,05 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)	82 166,78 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES	318 266,90 \$

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

**5.1.4 JETONS DE PRÉSENCE ET FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS –
PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2018 AU 31 MARS 2019 –
AUTORISATION**

CA-2019-04-121

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à la résolution 97-02-34 portant sur les modalités de paiement des rémunérations prévues au règlement 027-97 « Traitement des élus », le rapport sur les jetons de présence des élus, pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 31 mars 2019, soit ratifié;

QUE :

Le kilométrage effectué par les membres du Conseil des maires pour assister à une réunion de différentes instances reconnues, durant la période du 1^{er} décembre 2018 au 31 mars 2019, soit remboursé tel que décrit au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément à l'article 2 du règlement 049-2000;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

**5.1.5 RENOUELEMENT DU CONTRAT SURVEILLANCE 911 ET
ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS - GROUPE DL – AUTORISATION**

Ce point est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 17 avril 2019.



5.1.6 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE GESTION PRÉVENTIVE DES COMMUTATEURS - GROUPE DL - AUTORISATION

Ce point est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 17 avril 2019.

5.1.7 PAIEMENT DE LA FACTURE – SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES – JULIE DESJARDINS, CONSULTANTE EN RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION

CA-2019-04-122

ATTENDU la facture numéro 511, en date du 11 mars 2019, au montant de 847.49 \$, incluant les taxes, relative aux divers services professionnels offerts par madame Julie Desjardins;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le paiement de la facture numéro 511, au montant de 847.49 \$, incluant les taxes, reçues de la part de la firme Julie Desjardins, consultante en ressources humaines en relation avec divers services professionnels offerts;

QUE :

La dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 16000 900;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.8 GALA EXCELLENCE OUTAOUAIS 2019 – DEMANDE DE CONTRIBUTION AUPRÈS DE LA MRC DE PAPINEAU – AUTORISATION

CA-2019-04-123

ATTENDU le Gala Excellence Outaouais organisé le 6 juin 2019 par le Conseil de développement du sport de Gatineau;

ATTENDU que cet événement vise à rendre hommage aux personnes, aux organismes et aux associations qui se sont distingués dans les grands secteurs du loisir et du sport;

ATTENDU que le Conseil de développement du sport de Gatineau a sollicité un soutien financier de la part des partenaires en échange d'un niveau de visibilité;

ATTENDU la recommandation émise par la secrétaire-trésorière et directrice générale considérant les contributions accordées antérieurement en relation avec le Conseil de développement du sport de Gatineau;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Les membres du Comité administratif autorisent le versement de la contribution financière au Conseil de développement du sport de Gatineau, au montant de 600 \$, dans le cadre du Gala Excellence Outaouais prévu le 6 juin 2019;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le Fonds développement du territoire (FDT) 2019-2020 au poste budgétaire numéro 02 62008 800 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.9 NOMINATION D'UN AGENT PRINCIPAL POUR LES RELEVÉS D'EMPLOI SUR LE WEB – AUTORISATION

CA-2019-04-124

ATTENDU que la préparation et la transmission des relevés d'emploi se font maintenant sur le site web de Revenu Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un agent principal afin d'effectuer ladite tâche, conformément à la réglementation applicable;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif nomme monsieur Jocelyn Robinson, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, à titre d'agent principal pour la préparation et la transmission des relevés d'emploi de la MRC sur le site web de Revenu Québec;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.10 DEMANDE D'AUTORISATION D'ACCÈS – PORTAIL DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (RREMQ) – AUTORISATION

CA-2019-04-125

ATTENDU la résolution numéro 2018-11-202, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 28 novembre 2018, relative à la nomination de monsieur Jocelyn Robinson au poste de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la MRC;

ATTENDU qu'à cet effet, il y a lieu de modifier l'accès à l'espace administrateur sur le portail du Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ), conformément aux obligations auxquelles la MRC est assujettie;

ATTENDU les fonctions attribuées à monsieur Jocelyn Robinson, à titre de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, conformément à la description associée à ce poste;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement



QUE :

Suite à l'entrée en poste de monsieur Jocelyn Robinson, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint (ci-après la représentant), celui-ci soit autorisé à obtenir l'accès à l'espace administrateur du portail du RREMQ, selon le rôle et la responsabilité définis dans sa description de tâches à la MRC de Papineau;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.11 RENOUELEMENT DE LA LICENCE DU LOGICIEL «SMARTNET»
(GPS) – SERVICE D'INGÉNIERIE – AUTORISATION**

CA-2019-04-126

ATTENDU la facture numéro 006921-000699 de l'entreprise « Leica Géosystems », relative au renouvellement du logiciel « Smartnet » (GPS) utilisé par le Service d'ingénierie, au montant de 7 680 \$, excluant les taxes applicables, pour une période de trois (3) ans;

ATTENDU que ce renouvellement est prévu au budget d'exploitation 2019 de la MRC en référence à l'année financière visée;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le paiement de la facture de l'entreprise « Leica Géosystems », au montant de 7 680 \$, excluant les taxes applicables, relative au renouvellement du logiciel « Smartnet » (GPS), et ce, pour une période de trois (3) ans;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation de la MRC au poste budgétaire 02 39500 414, laquelle sera répartie en fonction des années financières de la MRC;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.12 PAIEMENT DES FACTURES LIÉES AUX SERVICES
PROFESSIONNELS RENDUS – CONSULTATIONS GÉNÉRALES –
DEVEAU AVOCATS – AUTORISATION**

CA-2019-04-127

ATTENDU les factures numéro 430212 et 00009, datées du 20 mars et du 31 mars 2019, de la firme Deveau Avocats au montant respectif de 309.28 \$ et de 1 582.06 \$, incluant les taxes applicables, concernant les interventions réalisées relativement à divers dossiers en cours;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Le Comité administratif autorise le paiement des factures de la firme Deveau Avocats, au montant respectif de 309.28 \$ et de 1 582.06 \$, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés auxdites interventions juridiques;

QUE :

Les présentes dépenses soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC aux postes budgétaires numéro 02 12001 412 (facture 430212) et 02 22000 412 (facture 00009);

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.13 DIFFUSION DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PAH) DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) – AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2019-04-128

ATTENDU la recommandation émise par l'inspecteur accrédité par la Société d'habitation du Québec (SHQ), monsieur François Rieux, visant la diffusion d'une publicité dans les journaux locaux afin de promouvoir les programmes d'amélioration de l'habitat (PAH) de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la parution d'une publicité (une page) dans les journaux locaux visant à promouvoir les programmes d'amélioration de l'habitat (PAH) de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

QUE :

La dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 341;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC (AARQ) PRÉVU LES 10, 11 ET 12 AVRIL 2019 À QUÉBEC – AUTORISATION

CA-2019-04-129

ATTENDU que le congrès annuel de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) est prévu du 10 au 12 avril 2019 à Québec;

ATTENDU que la participation de l'aménagiste de la MRC à une telle formation lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;



ATTENDU que, conformément à la convention collective de la MRC, la direction générale reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'aménagiste, monsieur Pierre Duchesne, à assister au congrès de l'AARQ du 10 au 12 avril 2019 à Québec, représentant un montant de 511.64 \$ par participant, incluant les taxes applicables;

QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

QUE :

Les présentes dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire 02-61005-210;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.2 PLAN D'AMÉNAGEMENT DES BUREAUX DE LA MRC – PROPOSITION DE SCÉNARIO

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la proposition relative au plan d'aménagement des bureaux de la MRC.

5.2.3 POSTE DE COORDONNATEUR À L'ENVIRONNEMENT – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Ce point est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 1^{er} mai 2019.

5.2.4 POSTE D'AGENT DE BUREAU – RECOMMANDATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

5.2.5 POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Ce point est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 17 avril 2019.

5.2.6 INSCRIPTION À UNE FORMATION EN GÉOMATIQUE OFFERTE PAR L'OBSERVATOIRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'OUTAOUAIS (ODO) – AUTORISATION

CA-2019-04-130

ATTENDU l'offre de formation en géomatique offerte par l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO) à l'ingénieur forestier de la MRC, laquelle sera présentée par madame Stéphanie Ayotte, géographe à l'Université du Québec en Outaouais;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que le coût de ladite formation s'élève à 800 \$, avant les taxes applicables, qui consiste à sept (7) heures de formation à la MRC de Papineau, la préparation du cours et les frais de déplacement du professeur;

ATTENDU que la participation de l'ingénieur forestier de la MRC à une telle formation lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU que conformément à l'article 38 de la convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'ingénieur forestier, monsieur Jean-François Larrivée, à participer à la formation en géomatique, au montant de 800 \$, excluant les taxes, laquelle aura lieu à la MRC de Papineau et dont la date reste à convenir;

QUE :

Les frais de la formation soient financés à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62600 454;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.2.7 PARTICIPATION DE DEUX AGENTES À LA FORMATION
« L'AGROTOUTISME ET LE TOURISME GOURMAND » DE LA TABLE
AGROALIMENTAIRE DE L'OUTAOUAIS – AUTORISATION DE LA
DÉPENSE**

CA-2019-04-131

ATTENDU que le secteur de l'agroalimentaire a été ciblé comme un axe prioritaire de l'économie régionale dans le plan de développement et de diversification économique de la MRC de Papineau adopté en 2009;

ATTENDU la résolution numéro 2017-03-032, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 mars 2017, approuvant le Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

ATTENDU que le plan d'action du PDZA a comme objectifs aux points 3.2, 3.3 et 3.5 : « Améliorer l'offre agrotouristique », « Développer la transformation agroalimentaire et la commercialisation de produits régionaux » et « Mettre en valeur les productions de niche et la diversité des productions »;

ATTENDU que l'action associée au point 3.2 dans le plan d'action est : « 3.2.2 Collaborer activement aux initiatives régionales en matière agrotouristique »;

ATTENDU l'approbation de la stratégie identitaire touristique et de la stratégie promotionnelle de la MRC de Papineau, lors de la séance du 19 décembre 2018 du Conseil des maires, laquelle prévoit le développement de cinq promenades, dont une promenade gourmande;

ATTENDU que les agentes de développement rural (volet agricole et touristique) ont assisté à une formation organisée par la Table agroalimentaire de l'Outaouais le 21 mars 2019 dont le thème était « L'agrotourisme et le tourisme gourmand », laquelle représente un coût de 25 \$ par personne, incluant les frais de repas ;

ATTENDU la recommandation positive formulée par le directeur du développement du territoire à l'égard de cette démarche et l'autorisation accordée conséquemment;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif de la MRC de Papineau autorisent les dépenses liées aux inscriptions des deux agentes à la formation intitulée « L'agrotourisme et le tourisme gourmand » de la Table agroalimentaire de l'Outaouais, totalisant un montant de 50 \$, incluant les taxes;

QUE :

Les frais d'inscription et de transport soient et sont remboursables sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 62007 454;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.2.8 INSCRIPTION DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU COLLOQUE « AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ÉCONOMIQUES : IMPACTS STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT » PRÉVU LES 11 ET 12 JUIN 2019 – AUTORISATION

CA-2019-04-132

ATTENDU que la MRC de Papineau, au nom de la régie intermunicipale concernant le Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP), s'assure de tout mettre en place afin de favoriser le développement dudit PIRVP;

ATTENDU que la MRC de Papineau a mandaté le commissaire en développement économique pour participer aux colloques sur les parcs industriels offerts par Palme Québec en 2016, 2017 et 2018;

ATTENDU que le rapport effectué par le commissaire en développement économique a démontré l'importance pour la MRC d'assister à ce genre de colloque, notamment en raison de la présence de différents intervenants œuvrant dans le domaine de la promotion des parcs industriels ;

ATTENDU qu'une autre édition sous le thème « Aménagement des territoires économiques : Impacts stratégiques de développement » sera présentée les 11 et 12 juin 2019 à Québec et qu'il sera possible d'y rencontrer quelques participants ou conférenciers, gestionnaires, promoteurs de parcs et spécialistes d'aménagement de France;

ATTENDU que la MRC de Papineau a reçu une invitation afin d'y assister et qu'une telle participation va permettre au directeur du Service de l'aménagement du territoire et du développement durable d'échanger



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

de l'information sur les tendances actuelles et futures liées à la mise en place d'une infrastructure d'accueil dans les différents parcs industriels, et ce, surtout dans un contexte où les membres de la Régie souhaitent échanger sur les choix possibles quant à l'aménagement du PIRVP;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, à participer au colloque « Aménagement des territoires économiques : Impacts stratégiques de développement » qui se tiendra les 11 et 12 juin 2019 à Québec;

QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

QUE :

Les présentes dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire 02 61005 454;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.2.9 INSCRIPTION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL AU
COLLOQUE ANNUEL DU CARREFOUR ACTION MUNICIPAL FAMILLE
(CAMF) – AUTORISATION**

CA-2019-04-133

ATTENDU que le Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF) organise annuellement une formation adressée aux municipalités ainsi qu'aux MRC et que la formation, cette année, aura lieu à Roberval du 28 au 31 mai 2019;

ATTENDU que la participation de l'agente de développement social de la MRC à une telle formation lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU l'agente de développement social a comme mandat de coordonner les travaux d'élaboration ou de mise à jour de la Politique Familiale Municipale (PFM) ainsi que la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA) de la MRC et de onze (11) municipalités du territoire;

ATTENDU que, conformément à la convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agente de développement social, madame Fanny St-Amour, à participer à ladite formation offerte par Carrefour Action Municipal et Famille (CAMF) prévue du 29 au 31 mai 2019 à Roberval, au montant de 570 \$ par participant, excluant les taxes;

QUE :

Les dépenses associées à cette formation soient financées à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62008 454, conformément à la Politique applicable;

ET QUE :

Les frais de déplacement, d'inscription et de représentation soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 ACHAT DE CHAUSSURES DE SÉCURITÉ – AUTORISATION

CA-2019-04-134

ATTENDU que la MRC a adopté un Manuel de politiques en matière de ressources humaines révisé, conformément à la résolution numéro 2015-12-224;

ATTENDU que l'annexe 5 dudit Manuel permet le remboursement de frais reliés à l'achat d'équipements de sécurité, lequel fait référence à la Politique de remboursement des élus et des employés municipaux;

ATTENDU que l'achat de chaussures de sécurité protégera les employés dans le cadre de leurs fonctions respectives, notamment lors de visites effectuées sur des chantiers;

ATTENDU la recommandation positive formulée par la direction générale à cet égard;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat de chaussures de sécurité pour le coordonnateur en sécurité publique et l'ingénieure, selon la Politique de remboursement des élus et des employés municipaux, au montant maximum de 125 \$;

QUE :

La dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC, aux postes budgétaires numéro 02 22000 527 et 02 39500 524;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.3.2 ACHAT DE CHANDAILS POUR LES MONITEURS LIÉS AU SERVICE RÉGIONAL DE FORMATION DES POMPIERS – AUTORISATION

CA-2019-04-135

ATTENDU la résolution numéro 2018-11-217, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 28 novembre 2018, concernant la prolongation de l'entente intermunicipale dans le cadre du service régional pour la formation des pompiers ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2019-02-067, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 février 2019, concernant le



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

renouvellement de contrats de services avec des moniteurs du territoire;

ATTENDU que la mise en place de ce service nécessite l'identification des moniteurs attirés à la formation des pompiers;

ATTENDU la recommandation positive formulée par la direction générale et le coordonnateur à la sécurité publique à cet égard ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat de chandails de type polo, au montant de 285 \$, excluant les taxes applicables, lequel est financé à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 23000 650;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.3.3 ACHAT D'UNE CHAISE POUR L'INSPECTEUR EN PRÉVENTION
INCENDIE – RATIFICATION**

CA-2019-04-136

ATTENDU que suite à l'embauche de l'inspecteur en prévention incendie, la MRC a dû remplacer la chaise de ce dernier puisqu'elle était endommagée ;

ATTENDU l'offre de l'entreprise Imprimerie Papineauville, soumise le 7 mars 2019, pour l'acquisition d'une chaise répondant aux besoins de l'inspecteur, au coût de 409 \$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie l'achat de la chaise de l'inspecteur en prévention incendie, au montant de 409 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 524;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.3.4 ACHAT D'ÉQUIPEMENT DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DU
RÈGLEMENT EN PRÉVENTION INCENDIE – AUTORISATION**

CA-2019-04-137

ATTENDU le règlement numéro 124-2011, adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 octobre 2011, concernant l'application de la compétence de la MRC à l'égard de la prévention incendie des risques d'incendie élevés et très élevés ;

ATTENDU que la MRC a mis en place un Service de la prévention des incendies afin d'assumer les fonctions liées aux inspections des risques élevés, très élevés ainsi qu'à la validation des plans et devis dans le cadre de l'émission des permis et certificats ;

ATTENDU que la mise en place de ce service nécessite l'identification du coordonnateur en sécurité publique et de l'inspecteur en prévention incendie afin d'être représentatif dans leur rôle associé à l'application de la réglementation en matière de prévention incendie ;

ATTENDU que l'achat de certains équipements facilitera l'identification du coordonnateur en sécurité publique ainsi que de l'inspecteur en prévention incendie dans le cadre de leurs fonctions ;

ATTENDU la recommandation positive formulée par la direction générale à cet égard ;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat d'équipements, notamment liés aux inspections des risques élevés et très élevés pour un montant de 132 \$, excluant les taxes, lequel est financé à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 22000 527;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.3.5 DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN – DÉPLACEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, informe les membres du Comité administratif au sujet de la demande de la Municipalité de Saint-André-Avellin relative notamment à l'hébergement des commutateurs liés au réseau de fibre optique au sein des municipalités locales. Une rencontre est à prévoir avec la Municipalité de Saint-André-Avellin à cet égard.

5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 TENUE DU LAC-À-L'ÉPAULE 2019 – SUIVIS ET PROPOSITION DE DATE

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, rappelle aux membres du Comité administratif la tenue du Lac-à-l'épaule le 6 septembre prochain. Le lieu reste à être confirmé. Madame Lauzon invite les membres à lui soumettre les sujets qui pourraient être discutés lors de cette journée.

6.2 Développement du milieu



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

6.2.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2019-2020 À 2021-2022 – COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020 à 2021-2022 de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV). Monsieur Marc Carrière, directeur du développement du territoire, dresse un résumé dudit plan aux membres.

6.2.2 ORGANISATION DU RASSEMBLEMENT CULTUREL 2019 – AUTORISATION DE DÉPENSES

CA-2019-04-138

ATTENDU que l'un des objectifs du plan d'action culturel 2019 est de favoriser la concertation entre les acteurs et les partenaires du milieu culturel;

ATTENDU que l'organisation d'un rassemblement annuel de l'ensemble des acteurs et partenaires est l'une des actions permettant d'atteindre cet objectif;

ATTENDU que le rassemblement culturel 2019 se tiendra le mercredi 8 mai 2019 à la Coopérative Place du marché à Ripon;

ATTENDU que la tenue de cette activité occasionne des frais de location de salle et de préparation d'un goûter;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise une dépense maximale de trois cents dollars (300 \$) pour couvrir les frais liés à la tenue du rassemblement culturel 2019;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 70200 341;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.2.3 MOBILISATION DE LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL PAPINEAU – THÉMATIQUE DE LA JOURNÉE « LE TRANSPORT DANS PAPINEAU » PRÉVUE LE 9 MAI 2019 – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CA-2019-04-139

ATTENDU que la prochaine mobilisation de la Table de développement social Papineau est prévue le 9 mai prochain à Val-des-Bois;

ATTENDU qu'un service de transport en autobus offert par la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau inc. sera organisé afin de permettre aux participants de s'y rendre;

ATTENDU que lors de la journée du 9 mai, il y aura une présentation des possibilités concrètes de développement du transport pouvant être

prises en place sur le territoire de Papineau en lien avec le Projet de développement du transport collectif intégré en Outaouais rural;

ATTENDU la confirmation d'un versement d'une allocation non récurrente, en provenance du Centre de santé et des services sociaux de l'Outaouais (CISSSO), représentant cinq mille dollars (5 000 \$) pour soutenir financièrement la réalisation des actions inscrites au plan d'action annuel de la Table de développement social Papineau;

ATTENDU les prévisions budgétaires liées à la tenue de cet événement jointes à la présente résolution à titre d'annexe 1;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif approuve les prévisions budgétaires relatives à la mobilisation de la Table de développement social Papineau prévue le 9 mai 2019 à Val-des-Bois et autorise par le fait même, les dépenses ciblées à l'annexe 1;

QUE :

Lesdites prévisions budgétaires soient financées à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62008 999;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.2.4 RELOCALISATION DU CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE PAPINEAU – RECOMMANDATION

Ce point est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 17 avril 2019.

6.3 Développement économique

6.3.1 DÉPÔT DU QUATRIÈME RAPPORT TRIMESTRIEL ET DU RAPPORT FINAL D'ACTIVITÉS DU PROGRAMME « SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME » (STA)

CA-2019-04-140

ATTENDU la résolution numéro 2018-02-039, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 7 février 2018, autorisant la conclusion d'une entente de services avec le bureau de Services Québec de Papineauville afin d'offrir la mesure STA aux clients admissibles du territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU que l'entente de services signée entre la MRC de Papineau et le bureau de Services Québec de Papineauville est d'une année, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019;

ATTENDU les modalités de reddition de comptes stipulées dans l'annexe A de ladite entente dans laquelle la MRC de Papineau s'engage à fournir un rapport trimestriel d'activités, indiquant les résultats atteints pour les indicateurs de production et de suivi;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU les coûts forfaitaires établis pour l'ensemble des services de soutien à la mesure STA fournis par la MRC de Papineau ainsi que les modalités de paiement mentionnées dans ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent le rapport trimestriel d'activités lié à la mesure « Soutien au travail autonome » (STA), conformément à l'entente de services conclue avec le bureau de Services Québec de Papineauville;

QU' :

Une facture de 11 906,25 \$ (plus les taxes gouvernementales), représentant les coûts des services du quatrième trimestre couvrant les mois de janvier à mars 2019 de l'application de la mesure STA soit acheminée au bureau de Services Québec de Papineauville, accompagnée d'un récapitulatif des services qui ont été offerts par la MRC de Papineau ainsi que l'évolution des entreprises soutenues dans les différentes phases (préparatoire, démarrage et post-démarrage) ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.2 OCTROI D'UN CONTRAT POUR DIVERSES STRATÉGIES NUMÉRIQUES EN TOURISME – PLAN D'ACTION TOURISTIQUE – STRATÉGIE IDENTITAIRE TOURISTIQUE ET PROMOTIONNELLE – AUTORISATION

Ce point est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 17 avril 2019.

6.3.3 PROJETS RÉGIONAUX SOUMIS DANS LE CADRE DU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) - OFFRE DE SERVICES DE « LINKKISOLUTION » - CARTOGRAPHIE DES ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES DU TERRITOIRE DE LA MRC DE PAPINEAU

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, indique aux membres du Comité administratif que ladite demande citée en rubrique fait référence à la résolution numéro CA-2017-06-157, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 juin 2017, ainsi que la résolution numéro 2018-03-036, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 mars 2018.

6.3.4 SIGNALISATION ROUTIÈRE EN MILIEU AGRICOLE – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SUIVI PDZA

Ce point est reporté lors d'une séance ultérieure du Comité administratif.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 PROPOSITION DE CANARDS ILLIMITÉS – CARACTÉRISATION DES MILIEUX HUMIDES

Monsieur Arnaud Holleville, directeur du Service de l'aménagement du territoire, dresse un résumé de la proposition de Canards illimités au sujet de la caractérisation détaillée des milieux humides du territoire aux membres du Comité administratif. Il

leur fait part de la recommandation de la Commission de l'aménagement, des ressources naturelles et de l'environnement (CARNE) à cet égard.

6.4.2 SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE OFFERT EN MILIEU AGRICOLE

Ce point est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 17 avril 2019.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

6.6 Transport

6.6.1 PROGRAMME D'AIDE – PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM) – OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, informe les membres du Comité administratif que suite aux discussions tenues avec le ministère des Transports du Québec, il y a lieu d'inviter un deuxième soumissionnaire pour l'octroi d'un contrat de services relatif au Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM). Le sujet sera traité lors d'une séance ultérieure du Comité administratif.

7. CORRESPONDANCE

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS D'AVRIL À DÉCEMBRE 2019

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois d'avril à décembre 2019.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 17 AVRIL 2019

Les membres du Comité administratif conviennent qu'une activité aura lieu le 17 avril 2019 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

18h30 à 19h Projet transport rural – Regroupement des transports adapté et collectif ruraux de l'Outaouais (RTACRO).

10. SUJETS DIVERS



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

10.1 TENUE DE LA 3^E ÉDITION DU DÉJEUNER DES ÉLUS AU PROFIT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la totalité des dons amassés lors de la 3^e édition du déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais. Monsieur le Préfet informe les membres qu'un comité sera formé sous peu pour la prochaine édition.

10.2 INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DU PRÉSIDENT DES COMTÉS UNIS DE PRESCOTT ET RUSSELL (CUPR) 2019

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de l'invitation au tournoi de golf du président des Comtés unis de Prescott et Russell.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA-2019-04-141

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 17 avril à 17h30.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon, Préfet